



HAL
open science

Canada-États-Unis-Mexique

Cynthia Ghorra-Gobin, Alain Musset

► **To cite this version:**

Cynthia Ghorra-Gobin, Alain Musset. Canada-États-Unis-Mexique: l'Amérique du Nord au-delà des frontières. Cynthia Ghorra-Gobin, Alain Musset. Canada, États-Unis, Mexique, CNED-SEDES, pp.7-16, 2012. halshs-00825786

HAL Id: halshs-00825786

<https://shs.hal.science/halshs-00825786>

Submitted on 12 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION

Canada-États-Unis-Mexique : L'Amérique du Nord au-delà des frontières

Dans un contexte caractérisé par l'intensification des échanges de toute nature – flux de capitaux, d'idées, de connaissances et de personnes – à l'échelle mondiale, sans oublier les produits, biens de consommation et marchandises, l'analyse des sociétés et des territoires ne peut se limiter à une simple mise en scène du cadre national. Ce point de vue est partagé par de nombreux chercheurs s'inscrivant dans la perspective dessinée il y a une quinzaine d'années par Manuel Castells dans sa trilogie intitulée *L'ère de l'information*, où il défend l'impératif d'une reconnaissance de l'interférence entre l'espace des flux et l'espace des territoires. Aussi, ce manuel sur l'Amérique du Nord privilégie le prisme de l'imbrication et de l'intégration des trois États que représentent le Canada (34 millions), les États-Unis (309 millions) et le Mexique (113 millions), en ayant recours, quand cela s'avère nécessaire, au regard comparatif. Cet ensemble régional se caractérise par (1) un cadre institutionnel, l'ALENA, facilitant les échanges au-delà des deux frontières interétatiques – même si, contrairement à l'Union européenne, il ne concerne pas les flux de personnes – et par (2) une gestion complexe et problématique de la frontière méridionale séparant l'un des pays les plus riches de la planète, les États-Unis, d'un autre, le Mexique, qui, par bien des aspects, peut être qualifié d'émergent depuis son affiliation à l'OCDE. Pendant longtemps, la frontière séparant le Canada des États-Unis a été jugée insignifiante et n'a commencé à faire l'objet d'une certaine attention de la part des États-Unis qu'au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 (*nine eleven*). Washington a alors considéré cette frontière septentrionale comme vulnérable en raison de la possibilité d'infiltration par des terroristes.

Les deux frontières qui séparent les trois États de l'Amérique du Nord relèvent d'une construction historique dont il convient de rappeler les principales étapes tout en ne perdant pas de vue le rôle des puissances européennes au moment de la phase coloniale. Toutefois, si leur visibilité est parfois marquée dans le paysage sous la forme d'un mur, elles ne concentrent plus à elles seules les enjeux économiques, sociaux et culturels. Ce point de vue peut être facilement illustré par la crise des *subprimes* de 2007 – elle-même à l'origine de la crise économique et financière de 2008 que certains intitulent *made in USA* – dont les répercussions dépassent le seul marché immobilier américain pour concerner les migrants mexicains. De manière traditionnelle, les Mexicains ont l'habitude de parler « de l'autre côté » (*el otro lado*) pour désigner leur grand voisin du Nord. Cependant, les processus d'intégration

engagés depuis plusieurs décennies font qu'il devient aujourd'hui nécessaire de penser « au-delà » des frontières pour comprendre l'organisation des territoires nord-américains et la complexité des relations établies entre les économies, les sociétés et les cultures des trois pays membres de l'ALENA.

Des frontières dans une perspective historique

La forte présence des populations hispaniques dans le sud-ouest des États-Unis remonte à l'époque coloniale, quand la Nouvelle-Espagne s'étendait jusqu'au 42^e degré de latitude nord (traité Onís-Adams de 1819, ratifié par l'Espagne en 1820, par les États-Unis en 1821 et par le Mexique indépendant en 1828). Les nombreux toponymes d'origine hispanique qui parsèment le sud-ouest des États-Unis, tout comme les ruines des anciennes missions jésuites ou franciscaines, sont un héritage de cette longue période d'exploration et de colonisation qui a duré jusqu'à la fin du XVIII^e siècle : en Californie, San Diego a été fondée en 1769, Monterey un an plus tard et San Francisco en 1776. Cependant, la présence espagnole est longtemps restée en grande partie symbolique. En 1820, à la veille de l'indépendance mexicaine, on estime que la population de la Haute-Californie se limitait à 22 000 Indiens et à moins de 4 000 Espagnols, noirs et métis. Dès cette époque, les autorités espagnoles puis mexicaines ont dû affronter une nouvelle situation géopolitique : le Nord abandonné de la Nouvelle-Espagne était devenu l'Ouest convoité des États-Unis d'Amérique. Or, les quelques points d'ancrage difficilement installés par les rois d'Espagne et laissés à l'abandon par le gouvernement de Mexico ne pouvaient pas lutter contre l'appétit d'une jeune puissance en train d'étendre son espace vital. La rébellion du Texas (1836) et son rattachement aux États-Unis (1845) ont provoqué dans un premier temps la perte de 700 000 km². En 1848, le gouvernement mexicain a dû céder la Californie et le Nouveau-Mexique pour obtenir le départ des troupes nord-américaines qui avaient envahi le pays. En 1853, il a été obligé de vendre la région de la Mesilla, située aux confins du Nouveau-Mexique, du Sonora et de l'État de Chihuahua. En moins de vingt ans, le Mexique avait ainsi perdu environ deux millions de km², soit la moitié de sa superficie d'origine. Le dernier changement de tracé a été effectué sur le Rio Bravo en 1970 pour en finir avec les contentieux accumulés au fil du temps : 650 hectares ont alors été attribués au Mexique, contre 295 aux États-Unis.

Le Mexique n'a pas oublié que les États du sud-ouest américain lui ont appartenu jusqu'au milieu du XIX^e siècle et que la frontière actuelle a été imposée militairement par les États-Unis. Le sort réservé par le gouvernement nord-américain aux émigrants illégaux venus du Mexique est un autre sujet de controverse. Un véritable mur (la *barda*) a été bâti le long des 3 000 km de frontière qui séparent les deux États. Fils de fer barbelés, patrouilles armées, hélicoptères et chiens policiers marquent, de manière souvent brutale, cette limite entre le Nord et le Sud du continent que le traité de libre-échange, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, entre le Canada, les États-Unis et le Mexique n'a pas réussi à abolir.

Pourtant, la *Mexamerica*, définie par Louis B. Casagrande dans son livre *Les cinq nations de Mexico* (Guadalajara, 1990) et avant lui par le journaliste nord-américain Joel Garreau dans son ouvrage *Les neuf nations de l'Amérique du Nord* (1981), est un vaste ensemble transfrontalier qui couvre tous les États du Nord mexicain à partir de San Luis Potosí et de Zacatecas et qui s'enfonce loin à l'intérieur des

territoires conquis au XIX^e siècle par les États-Unis. Ses villes principales ont pour nom Los Angeles et Albuquerque au nord, Monterrey, Ciudad Juárez et Tijuana au sud. Avec plus de 50 millions d'habitants, c'est un vaste ensemble démographique où la frontière joue pleinement son rôle de catalyseur des énergies et de creuset culturel. La *Sun Belt* des États-Unis puise en effet une grande partie de sa vitalité actuelle dans ses relations avec le nord du Mexique qui lui fournit des hommes, des idées et un énorme marché consommateur.

Au nord, même si elle fait moins l'objet de contentieux historiques et de réclamations, la frontière des États-Unis avec le Canada n'est plus cet espace d'entente cordiale que Washington a longtemps partagé avec un voisin de bonne composition et de même culture – malgré la présence agaçante d'un Québec francophone aux velléités indépendantistes. Dès 1608, Samuel de Champlain avait fondé la ville de Québec, geste hautement symbolique qui affirmait la volonté politique de la France de s'installer dans le Nouveau Monde. Les fondations des Trois-Rivières (1634) et de Ville-Marie (1642), devenue Montréal, ont progressivement complété l'occupation du territoire laurentien qui restait assiégé par les colons d'origine anglaise. En 1763, après soixante-dix ans de guerres incessantes et treize ans avant la déclaration d'Indépendance des États-Unis, le traité de Paris sanctionnait la perte définitive du Canada français, Louis XV ne conservant que l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon. Le Canada n'ayant pas été concerné par la guerre qui a opposé les Treize Colonies à la Couronne anglaise, il est le seul État de l'hémisphère occidental à ne pas avoir acquis son indépendance au XIX^e siècle, sans doute grâce à la politique consensuelle du gouvernement de Londres à son égard. Ainsi, le 1^{er} juillet 1867, le Royaume-Uni a accordé une large autonomie à ses possessions américaines (le Haut-Canada, le Bas-Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse), réunies sous le nom de *Dominion du Canada* (Acte de l'Amérique du Nord britannique). L'indépendance complète n'a été établie qu'en 1931 par le Statut de Westminster qui reconnaissait officiellement l'indépendance de tous les *dominions* faisant partie de l'Empire britannique.

Longue de presque 9 000 km (6 400 km entre le sud du Canada et le nord des États-Unis et presque 2 500 km entre l'Alaska, le territoire du Yukon et la Colombie britannique), la frontière entre les deux États, longtemps sujets de la même Couronne et partageant la même langue (malgré l'usage du français dans la Belle Province), n'a été l'objet de profonds litiges qu'au moment où il a fallu tracer une ligne dans des territoires mal connus et mal maîtrisés par les colonisateurs d'origine européenne. Entre 1838 et 1839, la « guerre d'Aroostook » a ainsi opposé les deux partis pour définir une limite précise entre l'État américain du Maine et la province canadienne du Nouveau-Brunswick. Après le rachat de l'Alaska à la Russie par les États-Unis (1867), il a fallu attendre 1903 pour qu'un tribunal binational définisse la limite politique entre les deux États. Quant à la frontière tracée entre la zone des Grands Lacs et l'océan Pacifique pour suivre le grand mouvement de la conquête de l'Ouest, elle longe approximativement la ligne imaginaire du 49^e parallèle nord (traité de l'Oregon, 1846).

Le 11 septembre 2001 a fait basculer les États-Unis, le Canada à sa suite, dans une logique de défense de l'espace national sans précédent récent en Amérique du Nord. La crainte d'une nouvelle attaque a conduit la Maison-Blanche à sécuriser le pays en agissant au niveau des frontières grâce à un dispositif défensif de grande ampleur reposant sur un ensemble de règlements, de contrôles, d'outils et de techniques sophistiquées. Contrairement à ce que l'on croit habituellement, la

frontière septentrionale est presque autant concernée par ces mesures de protection que la frontière méridionale. En effet, les États-Unis considèrent avec méfiance le Canada qu'ils accusent d'être un « havre de terroristes » du fait des politiques du pays, jugées laxistes en matière d'immigration. Les autorités d'Ottawa ont ainsi assisté à un renforcement sans précédent d'une limite internationale qui était connue depuis plus d'un siècle comme « la plus longue frontière non défendue au monde ». Le 49^e parallèle s'est épaissi, provoquant de multiples interrogations du côté canadien où un tiers des emplois dépend du commerce transfrontalier qui représente lui-même un montant de 1,2 milliard de dollars par jour. Divers dispositifs visant à faciliter la circulation des marchandises ont bien été mis en place autour de la notion de « frontière intelligente », mais force est de constater que les problèmes demeurent. Dans un contexte de crise économique, les Canadiens sont de plus en plus suspicieux face à ce qu'ils considèrent davantage comme du protectionnisme déguisé que comme l'expression d'une politique sécuritaire.

De la crise des *subprimes* (2007) et de son impact

La crise financière de 2008, symbolisée par la faillite d'une grande banque, Lehman Brothers, et dont les répercussions se font sentir au-delà des frontières, est en grande partie issue de la crise des prêts hypothécaires (*subprimes*) de l'année 2007. Il ne s'agit pas ici de revenir sur la complexité des produits financiers et plus particulièrement sur la titrisation – mécanisme issu de la déréglementation financière permettant à une banque de revendre ses créances sur les marchés spécialisés –, mais de prendre la mesure de l'avant-crise de 2007 ayant suivi la bulle immobilière (« *housing bubble* »). Le contexte de dérégulation bancaire provient de l'abrogation du *Glass-Steagall Act* en 1999 qui autorise les banques à ne plus séparer les activités de dépôts et d'investissement. Quand à la titrisation, elle correspond à la transformation des dettes en produits financiers. Les répercussions de la crise des *subprimes* se feront sentir aussitôt sur le secteur de la construction dont une grande partie de la main-d'œuvre provient des flux migratoires.

Au cours des dix années qui ont précédé la crise des *subprimes*, des crédits hypothécaires avaient été accordés à des personnes et ménages peu solvables et distribués un peu partout suivant le principe de la titrisation. L'éparpillement de ces créances ne va pas tarder à bloquer les prêts interbancaires et à instaurer une sorte de méfiance entre les banques qui refusent alors de se prêter de l'argent entre elles. On parle en 2008 d'une crise de liquidités ayant suivi la crise des *subprimes* (2007). Pour ce qui concerne la crise des *subprimes*, il est utile de rappeler que dans la plupart des cas, le taux d'intérêt des crédits risqués (en raison de la faible solvabilité des ménages), non fixe, n'a en fait cessé d'augmenter à la grande surprise de la majorité des acquéreurs souvent peu ou mal informés. Cet équilibre fragile a toutefois réussi à se maintenir tant que les prix de l'immobilier étaient à la hausse et que les acquéreurs avaient le sentiment de bénéficier de l'euphorie immobilière, même si le montant des remboursements s'accroissait. La crise ne survient qu'au moment où les prix de l'immobilier commencent à s'effondrer et où les ménages endettés réalisent que leur crédit est plus élevé que la valeur du bien qu'ils possèdent. Se retrouvant dans l'incapacité de rembourser les prêts hypothécaires, de nombreux ménages en difficulté ont dû faire face à des saisies immobilières (*foreclosures*) initiées par les banques. On parle alors de propriétaires « sous l'eau » (*underwater*) pour évoquer

la situation d'acquéreurs de biens immobiliers dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts et contraints de se séparer de leur logement dont la valeur sur le marché immobilier a baissé. Le recensement de 2010 donne une certaine idée de la gravité de la situation en notant une diminution de l'ordre de 1,1 % du nombre de propriétaires aux États-Unis par rapport à 2000, soit désormais 65,1 %. L'annonce de cette baisse, souvent interprétée comme une remise en cause du rêve américain (acquérir une maison en banlieue), fut en réalité équivalente à celle enregistrée entre 1930 et 1940, à la suite de crise financière de 1929.

La crise immobilière ou crise des *subprimes*, qui a concerné des millions d'accédants à la propriété aux revenus limités et qui a sérieusement affecté la qualité de vie dans de nombreux lotissements généralement situés en zone périurbaine, a principalement touché les aires métropolitaines de trois États des États-Unis : la Californie, la Floride et New York. Elle a entraîné la chute des prix des maisons en moyenne d'un tiers au cours des cinq dernières années, provoquant une moins-value de 7 000 milliards de dollars. Au cours de ces années, 1,9 million de maisons ont été saisies et un nombre équivalent est en voie de l'être, ce qui représente environ 4 millions de ménages. Cette situation dramatique a conduit l'État fédéral à signer, en 2012, un accord avec cinq des plus grandes banques, pour dégager 25 milliards de dollars et venir ainsi en aide aux ménages endettés. Le texte également signé par les États fédérés est destiné à solder le volet civil du scandale des saisies immobilières et expropriations douteuses qui a éclaté en 2010. Des révélations sur ces saisies, qui se sont déroulées dans des conditions fâcheuses, avaient conduit plusieurs États à mener des enquêtes en vue de poursuites judiciaires. L'accord met fin à ces poursuites dans la mesure où il prévoit le paiement par de grandes banques (dont la Bank of America, J.-P. Morgan et Citigroup) de compensations aux victimes des pratiques peu honnêtes.

La crise immobilière, qui a en quelque sorte précédé la crise de 2008 et fut qualifiée de *made in America*, a été perçue par de nombreux experts comme l'indicateur par excellence de la déconnexion toujours plus grande entre les emprunteurs aux prises avec les difficultés de l'économie réelle et leurs créanciers pour qui les dettes étaient devenues des instruments de spéculation parmi d'autres, dans un contexte de croissance rapide des inégalités économiques. Elle a entraîné la crise de 2008 – dont les retombées continuent de se faire sentir aux États-Unis comme dans les pays touchés par la circulation de ces produits toxiques –, mais présente l'intérêt d'avoir déclenché un début de critique du capitalisme ultralibéral ou encore dérégulé ayant commencé dès les années 1980 et ayant en quelque sorte façonné la dynamique de la mondialisation et de la globalisation. Des quotidiens comme le *Financial Times* et le *Wall Street Journal* commencent à porter un regard critique sur l'idéologie de la souveraineté du marché, en raison de son « instabilité » et de son caractère « injuste ». Certains politologues comme Norman Ornstein estiment que la structure des revenus aux États-Unis est désormais celle d'un pays du Tiers-monde tant les écarts sont importants : depuis 1980, les 1 % des Américains les plus riches ont vu leur richesse s'accroître de 30 %. Un PD-G d'une entreprise peut désormais gagner plus de 400 fois le salaire d'un employé de base alors que ce rapport n'était que de 40 avant la période de 1980. Quant au secteur financier, devenu incontrôlable, il favorise le court terme et entraîne de sérieuses inégalités¹ comme le proclame Alan

1. Consulter le site : <www.americanprogress.org/events/2012/01/pdf/fureger.pdf>.

B. Krueger, à la tête du Conseil des conseillers économiques du président Barack Obama.

Le nombre de familles vivant avec moins de deux dollars par jour a doublé en 15 ans, passant de 636 000 en 1996 à 1,5 million en 2011. Les disparités dans la répartition des revenus et du patrimoine ont conduit à une concentration excessive de la richesse qui grippe le fonctionnement de la machine économique, estiment de nombreux observateurs des manifestations d'Indignés. Le mouvement « Occupy Wall Street » a en effet pris comme slogan l'opposition entre les 1 % de privilégiés et les 99 % au détriment desquels ils s'enrichissent. Tant que la concentration de la richesse n'aura pas été inversée, proclament certains économistes, la machine économique ne pourra pas vraiment repartir, ce qui représente un enjeu politique. Pour de nombreux experts, ce que la chute du Mur de Berlin (novembre 1989) a été au communisme et à la victoire du capitalisme, le 15 septembre 2008 (jour où Lehman Brothers s'est effondré) l'a probablement été au fanatisme du marché, soit la théorie qui prête aux marchés sans entrave, entièrement laissés à eux-mêmes, la capacité d'assurer la croissance et la prospérité économiques.

Ces deux crises, qui se traduisent aussitôt par une diminution des flux migratoires en provenance de l'étranger, ainsi que par un sérieux ralentissement de la mobilité interne au pays, présentent l'intérêt d'avoir entraîné le début d'une prise de distance avec l'idéologie de l'efficacité du marché. En outre, par ricochet, le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis a directement affecté de nombreuses familles mexicaines, en particulier celles dont une partie des revenus dépend des transferts financiers réalisés par celles et ceux qui travaillent (légalement ou non) de l'autre côté de la frontière. Les *remesas* qu'ils effectuent chaque année au profit de leur famille ont atteint en 2007 la somme record de 24 milliards de dollars, dépassant en valeur les revenus du tourisme international (11 milliards de dollars en 2005). Cependant, en 2008, la crise économique provoquée par l'effondrement d'une partie du système financier nord-américain a touché de plein fouet des secteurs où les migrants mexicains exerçaient leur activité (en particulier le bâtiment). Les envois de dollars au Mexique ont alors commencé à chuter (12,2 % de moins en août 2008, comparé au même mois de l'année précédente, d'après les données de la Banque centrale du Mexique). En 2010, le total des *remesas* atteignait 21,3 milliards de dollars (deuxième source de devises du Mexique après les exportations d'hydrocarbures), mais le processus actuel de récupération se fait selon un rythme assez lent, contrairement à la période faste des années 2000-2007, prouvant de manière claire le degré d'intégration et d'interdépendance des deux économies.

La perspective offerte par le manuel

L'expression la plus évidente du rapprochement entre les trois pays a été la mise en œuvre en 1994 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), appelé *Tratado de Libre Comercio de América del Norte* (TLCAN) au Mexique et *North American Free Trade Agreement* (NAFTA) aux États-Unis et dans la partie anglophone du Canada. Malgré les nombreuses critiques formulées contre ce traité, les échanges de biens, de capitaux et de marchandises entre les États membres ont été renforcés et la *North American Free Trade Area* est devenue une grande région économique dont les activités restent largement tributaires de la bonne santé de son principal partenaire, les États-Unis. Si les asymétries qui caractérisent cette union

(sur le plan démographique, social ou économique) sont tour à tour présentées comme des éléments de fragilité structurelle ou de dynamisme interne, il n'en reste pas moins que le projet initial dépasse largement le cadre d'une simple libéralisation des échanges pour favoriser un véritable processus d'intégration et de coopération prenant en compte aussi bien la propriété intellectuelle que la mise en place de règles communes sur les marchés publics.

C'est le secteur productif qui a le plus profité (ou souffert, selon le cas) des nouvelles conditions offertes par la signature de l'ALENA. La redéfinition du rôle de l'État imposé par l'intégration continentale a conduit un pays comme le Mexique, historiquement marqué par une politique interventionniste, à adopter les règles du système libéral de son grand voisin du Nord. En revanche, les compagnies multinationales ont largement profité de la libre circulation des capitaux, même dans des secteurs considérés comme stratégiques ou symboliques (en particulier celui des hydrocarbures). Les flux d'IDE en provenance des États-Unis se sont accélérés, mais certains groupes mexicains comme Televisa (communication) ou Bimbo (alimentaire) en ont profité pour s'installer ou consolider leur place de l'autre côté de la frontière. De nouveaux espaces se sont ouverts dans le domaine de l'agriculture, même si l'écart n'a fait que s'accroître entre les paysanneries traditionnelles et les champions transnationaux de l'agrobusiness. L'intégration transfrontalière du secteur industriel, déjà forte grâce à l'implantation des usines *maquiladoras* au sud du Rio Grande, s'inscrit désormais dans un cadre beaucoup plus large. Elle est cependant menacée par une tertiarisation de plus en plus marquée de l'économie régionale.

Cette évolution récente n'empêche pas le secteur énergétique d'illustrer, de manière exemplaire, les enjeux économiques et politiques de l'interdépendance continentale. Dans ce domaine, les relations qui unissent les trois pays membres de l'ALENA, résultent principalement d'une part, du déséquilibre entre la production et la consommation d'énergie (qui n'a cessé de se creuser aux États-Unis durant les dernières décennies du xx^e siècle) et d'autre part, de la capacité du Mexique puis du Canada, à combler en partie par leurs ressources ce déséquilibre. Dans un contexte assumé d'intégration régionale, toute la question est de savoir quel est le degré d'autonomie qui est laissé aux États et aux nations pour gérer leurs propres ressources ou pour inventer et exploiter de nouvelles sources d'énergie, alors que les plus grandes incertitudes pèsent sur un système productif qui devra multiplier les ajustements pour répondre aux défis de l'après-pétrole.

L'essor du tourisme international en Amérique du Nord est en revanche une des manifestations les plus évidentes de la tertiarisation croissante de l'économie régionale. L'importance de certains lieux mythiques comme Disneyworld, Yellowstone, Waikiki, Acapulco, Cancun ou Las Vegas est l'expression de l'attractivité de cet espace pour des visiteurs venus du monde entier. Dans cet ensemble, les États-Unis font figure de poids lourd en se classant, depuis de nombreuses années, au second rang des pays les plus visités. Ils ont franchi la barre des 60 millions de touristes internationaux en 2011, tandis que le Mexique reste classé au 10^e rang et le Canada au 15^e. Cependant, les flux internes aux trois pays, en pleine croissance, ne font que renforcer la dimension régionale de cette activité caractérisée non seulement par la diversité et l'hétérogénéité de l'offre, mais aussi par son impact à l'échelle locale et nationale.

Cette activité touristique a parfois des racines obscures, en particulier sur la frontière entre le Mexique et les États-Unis, quand les habitants de Los Angeles, de

Phœnix ou de Houston venaient profiter des libéralités d'un pays accueillant, alors que la prohibition leur interdisait de consommer chez eux l'alcool dont les ligues puritaines voulaient les sevrer. Aujourd'hui, ce n'est plus le bourbon de contrebande qui alimente les flux transfrontaliers : c'est le trafic de drogue qui a fini par gangrener une grande partie de la classe politique mexicaine. Il ne faut pourtant pas croire que seule la frontière sud des États-Unis soit concernée par la montée en puissance des cartels de la drogue qui défient ouvertement le pouvoir en place. S'il est vrai que la guerre contre les narcotrafiquants a fait plus de 60 000 morts au Mexique entre 2006 et 2012, la coopération continentale entre les mafias a largement profité du processus d'intégration institutionnalisé par l'ALENA, et même le paisible Canada a été accusé d'exporter plus de résine de cannabis que de feuilles d'érable vers le plus grand marché consommateur de stupéfiants de la planète.

Conçu comme un traité de libre-échange des marchandises et des capitaux (licites et légaux, contrairement à la marijuana, à l'héroïne ou à la cocaïne), l'ALENA n'a pas pris en compte la circulation des personnes. S'estimant menacés par la présence sur leur frontière sud de millions de *latinos* dont le seul rêve serait de profiter des avantages offerts par le dynamisme de leur économie, les États-Unis n'ont pas souhaité inclure ce sujet dans les négociations avec le Mexique et le Canada. Cet oubli délibéré est en complet déphasage avec la réalité historique d'un sous-continent qui reste marqué et modelé par son attractivité, par la vigueur de ses échanges de population et par les liens d'interdépendance tissés au fil du temps de part et d'autre de ses frontières. En effet, l'histoire du peuplement, l'histoire coloniale et la géographie contemporaine de ces trois États ne peuvent se comprendre sans une analyse des mobilités inter et intracontinentales entre l'Amérique du Nord et le monde et au sein de l'Amérique du Nord. Il est donc plus que jamais indispensable de s'interroger sur la constitution des nouveaux champs migratoires qui se sont mis en place dans cet espace régional malgré les politiques restrictives mises en place par les États-Unis pour lutter contre l'immigration illégale – souvent mise en relation avec le trafic de drogue.

Les États-Unis et le Canada, qui se considèrent tous les deux comme des nations issues de l'immigration, présentent des profils ethnoculturels différents et ont une approche peu semblable de la politique d'intégration, même si un processus de convergence semble les caractériser. Au dernier recensement, les communautés non blanches aux États-Unis représentaient environ 40 % de la population alors qu'au Canada, ce chiffre se situe autour de 15 %. Aux États-Unis, les Latinos, qui représentent 16,3 % de la population, sont la première minorité ethnique alors qu'au Canada, la principale minorité visible correspond à la catégorie Asie du Sud. Le Canada a par ailleurs inscrit le multiculturalisme dans sa Constitution alors que pendant longtemps, les États-Unis ont mené une politique d'assimilation (*melting-pot*) avant d'opter pour le principe de l'assimilation segmentée. Les deux pays se caractérisent par la présence d'une population autochtone : on parle de *peuples premiers* au Canada (comme les Inuits qui ont obtenu la création d'un vaste territoire, le Nunavut) et de *Native Americans* aux États-Unis.

Le Mexique se caractérise également par une grande diversité de populations autochtones qui ont été dépossédées de leurs terres au moment de la colonisation. Plus de 7 millions de personnes parlent une langue indienne, ce qui représente environ 15 % de la population nationale. Les communautés indiennes sont principalement rurales, même si, au cours des dernières décennies, on peut faire le constat de flux migratoires en direction des villes. En 1992, l'État mexicain a inclus dans la Constitution le droit des populations indigènes, tout en reconnaissant le caractère

multiculturel de la nation. Il est également utile de rappeler que la réforme agraire de 1915 – un des principaux acquis de la révolution –, ainsi que le gouvernement de Lazaro Cardenas, avaient mené une politique de redistribution des terres. Il a fallu toutefois qu'éclate la révolution zapatiste (1994) des Indiens du Chiapas pour mettre en évidence les intérêts des classes au pouvoir et les préjugés à l'égard des autochtones. Ce mouvement a renforcé l'idée selon laquelle la reconnaissance de la diversité ethnique au Mexique repose sur l'idéal de la communauté, non comme un legs mythique, mais comme une nouvelle dynamique sociale et politique à l'image de la communauté Chéran.

L'Amérique du Nord est une région qui, notamment au travers de l'ALENA, s'inscrit dans la dynamique de la mondialisation. Dans ce contexte, les métropoles sont présentées comme des catalyseurs de flux de différentes natures, alors qu'elles sont par ailleurs soumises à des processus de restructuration et de recomposition. La métropolisation est ainsi considérée comme un nouveau paradigme, ce qui exige d'accorder une attention particulière à la gouvernance des aires métropolitaines, en raison des sérieux défis relevant du social (inégalités), de l'économique et de l'environnemental auxquels elles font face. Les dix premières métropoles de l'Amérique du Nord (comme l'illustre la carte) dont le poids démographique va de 20,11 millions pour Mexico (New York se situant au deuxième rang avec 18,89 millions d'habitants) jusqu'à 5,26 millions pour Atlanta ne comptent qu'une métropole mexicaine et qu'une métropole canadienne (Toronto). Cette surreprésentation des États-Unis se reflète en partie dans l'analyse des enjeux métropolitains.

Difficile d'évoquer les métropoles de l'Amérique du Nord sans présenter New York, l'icône par excellence du capitalisme globalisé et financiarisé dont le rayonnement est mondial. Cette ville, qui a connu une importante désindustrialisation, se caractérise par une concentration des fonctions de commandement et d'intermédiation de l'économie, via les services avancés aux entreprises. Tout au long de son histoire, elle a attiré des flux migratoires. Elle est passée du statut de ville empire du capitalisme industriel à celui de ville globale de premier rang grâce à des politiques urbaines. Manhattan reste le cœur de cette dynamique grâce à des projets de grande envergure (Battery Park City, régénération de Times Square et reconstruction du World Trade Center après la tragédie de *nine eleven*) reposant sur un solide partenariat entre les entreprises et la municipalité. Le développement immobilier ne se limite toutefois pas à Manhattan : on parle de dynamique péricentrale touchant le *borough* de Brooklyn ainsi que Jersey City, face à Lower Manhattan, sur l'autre rive de l'Hudson River.

Si au cours de l'histoire, les principes de l'aménagement urbain n'étaient pas identiques pour les implantations coloniales espagnoles, portugaises, françaises et anglo-saxonnes, de sérieuses convergences sont apparues au cours des dernières décennies sous l'influence de modèles d'urbanisme *made in USA* (gratte-ciel, centre commercial, quartier fermé et parc à thème) et de la diffusion de la voiture comme mode de déplacement privilégié. La notion de centralité n'est pas partagée de tous : il n'y a pas d'équivalent aux États-Unis à la place du Zócola de Mexico, symbolisant le lieu du pouvoir depuis les Aztèques. Les États-Unis ont valorisé le principe de la maison individuelle entourée d'un jardin, à proximité de la nature parallèlement à l'industrialisation, ce qui a permis le développement de la *suburbia* tout au long du xx^e siècle. Quant à la métropolisation, elle se traduit par l'étalement urbain (*urban*

sprawl), qui fait l'objet de nombreuses critiques, et par le développement d'une structure polycentrique incluant des centres d'affaires en banlieue, les *edge cities*.

La perspective offerte par ce manuel sur l'Amérique du Nord au-delà des frontières se termine par un chapitre sur l'environnement qui souligne la situation paradoxale des États-Unis et discute de la prise en compte des risques. Ce pays est reconnu pour avoir été le berceau de la protection de l'environnement avec la création de parcs nationaux et l'un des derniers pays à n'avoir pas ratifié le protocole de Kyoto. L'analyse inclut les risques liés à l'intensité de l'urbanisation à l'image de l'Arizona, au bord de la rupture écologique, ou de Mexico, au bord de l'asphyxie environnementale, tout en rappelant que le sous-continent américain est exposé à une multitude d'aléas, outre ceux spécifiques à la zone intertropicale (cyclones et typhons). La pauvreté représente le premier facteur de vulnérabilité aux risques environnementaux, comme le souligne la catastrophe (Katrina) à la Nouvelle Orléans. La catastrophe peut également être perçue comme une opportunité, comme l'illustrent l'incendie de Chicago (1871), le tremblement de terre de Loma Prieta (1989) à San Francisco ou encore celui de Mexico (1985). Les thématiques de la résilience et de la justice environnementale comme nouvelles frontières de la perspective environnementale se justifient aussi bien pour le Canada que pour les États-Unis et le Mexique.

Bibliographie

- CASTELLS Manuel (1999), *L'ère de l'information*, 3 volumes, Paris, Fayard.
- GRATALOUP Christian (2009), *L'invention des continents*, Paris, Larousse.
- GHORRA-GOBIN Cynthia (dir.) (2012), *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Paris, Armand Colin (2^e édition).
- MOREAU DEFARGES Philippe (2010), *La mondialisation*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » (8^e édition).
- MUSSET Alain (dir.) (2012), *Géopolitique des Amériques*, Paris, Nathan (3^e édition).
- SASSEN Saskia (2008), *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Gallimard, NRF essais.
- STIGLITZ Joseph E. (2010), *Le triomphe de la cupidité*, Paris, Babel.